



FIDALTYS
EXPERTISE COMPTABLE

SAS 3 D DONA

121 rue de Montpellier

94550 CHEVILLY LARUE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPTES CERTIFIÉS CONFORMES
LE PRÉSIDENT

M U Y

Siège social

85 avenue de Grammont
37000 Tours

Bureau secondaire

36 rue Grande
36700 Châtillon-sur-Indre

02 47 31 10 50

- BILAN ACTIF -

3 D DONA

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N			N-1
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles (1)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	66 285	66 285		1 088
Fonds commercial	1 908 027	463 451	1 444 576	1 444 576
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	134 377	97 558	36 819	37 745
Autres immobilisations corporelles	1 504 325	1 045 312	459 013	407 292
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participation évaluées selon méthode équivalence				
Autre participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	91 100		91 100	90 478
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 704 115	1 672 607	2 031 508	1 981 179
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	150 190		150 190	156 919
Avances et acomptes versés sur commandes				250 000
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	2 097 015	350 778	1 746 237	1 786 238
Autres créances	699 023		699 023	68 292
Capital souscrit et appelé, non versé				
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement	762		762	762
Disponibilités	574 521		574 521	1 727 511
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	1 872		1 872	10 933
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 523 383	350 778	3 172 605	4 000 656
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF GENERAL	7 227 498	2 023 385	5 204 113	5 981 835
Renvois:				
(1) Dont droit au bail :			1 908 027,00	1 908 027,00
(2) Dont part à moins d'un an :				
(3) Dont part à plus d'un an :				259 931,00

- BILAN PASSIF -

3 D DONA

du 01/01/2023 au 31/12/2023

	N	N-1
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé: 150000)	150 000	150 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	15 000	15 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	933 755	869 648
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	132 462	264 107
Situation Nette	1 231 216	1 298 755
Subventions d'investissement	29 862	
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 261 079	1 298 755
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	20 839	20 839
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS	20 839	20 839
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	954 025	1 401 642
Emprunts et dettes financières divers (3)	32 528	30 779
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 616 015	2 934 171
Dettes fiscales et sociales	304 534	295 415
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	15 094	232
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	3 922 195	4 662 241
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	5 204 113	5 981 835
Renvois :		
(1) Dettes :		
à Plus d'un an	503 298,00	953 368,00
à moins d'un an	3 418 897,00	3 708 873,00
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :		
(3) Dont emprunts participatifs :		

3 D DONA

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 5 204 113€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice net comptable de 132 462€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Faits caractéristiques de l'exercice

Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des dits comptes annuels.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes :

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

ACTIF

Immobilisations

Immobilisations Corporelles et Incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables :
- immobilisations non décomposables :

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Principaux Mouvements de l'exercice :

Immobilisations Incorporelles et Corporelles	Valeur brute Début D'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur Brute Fin d'exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebuts	
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-	-	-
Autres Immobilisations incorporelles	1 974 313	-	-	-	-	1 974 313
Total Immobilisations Incorporelles (I)	1 974 313	-	-	-	-	1 974 313
Terrain	-	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	123 797	-	10 580	-	-	134 377
Installations générales, agencements, aménagements divers	1 219 960	-	30 334	-	11 917	1 238 378
Matériel de transport	60 000	-	124 413	-	60 000	124 413
Matériel de bureau et informatique, mobilier	136 611	-	4 924	-	-	141 534
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Total Immobilisations Corporelles (II)	1 540 368	-	170 251	-	71 917	1 638 702
Total Général (I + II)	3 514 680	-	170 251	-	71 917	3 613 014

Amortissements :

Amortissements	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin D'exercice
		Amortissement	Amortissement	
Frais établissement et développement (Total I)	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles (Total II)	528 649	1 088	-	529 737
Terrains	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Constructions inst. générales, agencts, amén. constr.	-	-	-	-
Instal. techniques, matériel et outillage industriels	86 052	11 506	-	97 558
Autres immo. corp.- Inst. générales, agencts, aménag. divers	862 451	59 397	1 201	920 647
Autres immo. corp.- Matériel de transport	30 867	13 313	42 867	1 313
Autres immo. corp.- Matériel de bureau et inform., mobilier	115 961	7 390	-	123 351
Autres immo. corp - Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Total Amortissement. Corporelles (Total III)	1 095 331	91 607	44 067	1 142 870
TOTAL Général	1 623 980	92 695	44 067	1 672 607

Durées d'amortissement :

Immobilisations	Mode	Durée
Installations, agencements	Linéaire / Dégressif	2 à 15 ans
Matériel et Outillage	Linéaire / Dégressif	1 à 5 ans
Matériel de Transport	Linéaire / Dégressif	5 ans
Matériel de Bureau	Linéaire / Dégressif	3 à 6 ans
Mobilier	Linéaire / Dégressif	3 à 10 ans
Matériel informatique	Linéaire / Dégressif	2 à 5 ans

Immobilisations Financières :

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice. Les coûts des frais accessoires relatifs à l'acquisition de ces immobilisations n'ont pas été intégrés dans les valeurs immobilisées.

Immobilisations Financières	Valeur brute Début D'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur Brute Fin d'exercice
		Réévaluation n	Acquisitio n	Virement s	Cessions / Rebuts	
Participations évaluées selon méthode équivalence	-	-	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-	-
Prêts & Autres Immobilisations financières	90 478	-	622	-	-	91 100
Total Général	90 478	-	622	-	-	91 100

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entrée, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires, après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Une provision pour dépréciation des stocks est effectuée le cas échéant pour tenir compte de la valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Marchandises	150 190	-	150 190
Total	150 190	-	150 190

Dépréciations Actif :

Dépréciation Actif	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin D'exercice
		Dépréciation	Dépréciation	
Stocks et encours	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	246 396	170 211	65 829	350 778
Autres Actifs	-	-	-	-
Total	246 396	170 211	65 829	350 778

Produits à Recevoir :

Produits à Recevoir		Montant
Autres Produits	Facture à Établir	74 100
	RRR à obtenir, Avoir à Recevoir	4 807
	Personnel	-
	Sécurité Sociale	4 778
	État	355
	Divers	-
Total		84 040

État des Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES CREANCES		Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations		-	-	-
Prêts		-	-	-
Autres immobilisations financières		91 100	-	91 100
Clients douteux ou litigieux		429 781	429 781	-
Autres créances clients		1 667 234	1 667 234	-
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie antérieurement constatée		-	-	-
Personnel et comptes rattachés		3 727	3 727	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		111	111	-
État et collectivités Publiques	Impôts sur les bénéfices	43 801	43 801	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	52 535	52 535	-
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
	Divers	1 339	1 339	-
Groupe et associés		-	-	-
Débiteurs divers		597 510	597 510	-
Charges constatées d'avance		1 872	1 872	-
Totaux		2 889 010	2 797 910	91 100
Prêts accordés en cours d'exercice		-		
Remboursements obtenus en cours d'exercice		-		
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		-		

Valeur Mobilières de placement et trésorerie :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Trésorerie	N	N - 1
Valeurs Mobilières de Placement	762	762
Banques	574 521	1 727 511
Total	575 283	1 728 273

Charges Constatées d'Avance :

Libellé	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCA LOC GRENKE	1 872,00		

PASSIF

Capitaux propres :

Composition du capital social	Nombre	Valeur nominale
Actions ou parts composant le capital social au début de l'exercice	4 000	37,50
Actions ou parts émises pendant l'exercice	0	
Augmentation de la valeur nominale des parts ou actions		0
Actions ou parts composant le capital social en fin d'exercice	4 000	37,50

Libellé	Solde à L'ouverture	Affectation du Résultat	Autres variations		Solde à la Clôture
			+	-	
Capital Social	150 000				150 000
Réserve légale	15 000				15 000
Réserves statutaires, contractuelles	-				-
Réserves réglementées	-				-
Autres réserves	869 648		64 107		933 755
Report à nouveau	-				-
Résultat de l'exercice	264 107	-264 107	132 462		132 462

Engagement Retraite :

La provision d'indemnité de départ à la retraite a été évaluée conformément au Règlement de l'ANC Numéro 2013-02.

Le taux d'actualisation retenu est de : 3 %

Le taux d'augmentation annuel des salaires retenu est de : 1 %

	Indemnités de départ à la retraite
Provisionné	
Non Provisionné	173 461
Total	173 461

État des Dettes :

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	+ 1an, 5 ans au +	A + 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an max. à l'origine	657	657	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à + de 1 an à l'origine	953 368	450 070	503 298	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	2 616 015	2 616 015	-	-
Personnel et comptes rattachés	100 704	100 704	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	140 972	140 972	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
T.V.A.	38 316	38 316	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	24 542	24 542	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	32 528	32 528	-	-
Autres dettes	15 094	15 094	-	-
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAUX	3 922 195	3 418 897	503 298	-
Dont :				
Emprunts souscrits en cours d'exercice	-			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	447 326			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	-			

Charges à Payer :

Charges à Payer :		Montant
Congés payés	Congés payés	100 704
	Charges sociales	43 416
Intérêts Courus	Emprunts et Dettes	657
	Associés	1 714
Autres Charges	Factures à recevoir	375 415
	Remise Rabais Ristournes, Avoir à établir	7 839
	Autres charges fiscales	984
Total		530 729

Évaluation des créances et dettes en devises :

Les charges et les produits en devises sont enregistrés au taux de conversion à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan au taux de conversion au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

Compte de Résultat :

Résultat Exceptionnel :

	Exercice N	Exercice N-1
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 192	-
Produits Exceptionnels sur Opération en capital	69 445	-
Reprise pour provisions pour risques et charges	-	-
Total produits exceptionnels	71 637	-
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	63 611	40 541
Charges Exceptionnelle sur Opération en capital	27 850	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	-
Total charges exceptionnelles	91 461	40 541
Résultat exceptionnel	-19 824	-40 541

Honoraires du Commissaire aux Comptes :

	CAC 1	CAC 2
Mission de contrôle légal des comptes	7 210	
Autres prestations		
Total	7 210	-

Autres Informations Spécifiques :

Effectif moyen :

L'effectif moyen est de :

Catégorie	Effectif Moyen
Cadres	7
Ouvriers	17
Total	24

3 D DONA

**Société par actions simplifiée
au capital de 150 000 euros
Siège social : 121 rue de Montpellier
M.I.N. PARIS-RUNGIS, 94150 RUNGIS
562 128 041 RCS CRETEIL**

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 18 juin 2024

L'an 2024,
Le 18 juin,
A 14h00,

Les associés de la société 3 D DONA se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 121 rue de Montpellier - 94150 Rungis, sur convocation faite par lettre simple adressée le 3 juin 2024 à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Giuseppe DEL GAUDIO, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Didier MARQUES est désigné comme secrétaire.

la société HUBERT AMENC AUDIT - H2A, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoquée, est présent.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 4 000 actions sur les 4 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- L'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- La feuille de présence et la liste des associés,



- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2023,
- Le rapport de gestion du Président,
- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le Président.

Le Président donne lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels et de son rapport spécial sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :



5

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 13 454,00 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 132 462,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	132 462,00 euros
A titre de dividendes	120 000,00 euros
Soit 30 euros par action	
Le solde	12 462,00 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 946 217,00 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 150,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 119 850,00 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 :
125 000,00 euros, soit 31,25 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 156,25 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 124 843,75 euros



04

Exercice clos le 31 décembre 2021 :
200 000,00 euros, soit 50,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 250 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 199 750,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2022 :
200 000,00 euros, soit 50,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 250,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 199 750,00 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Giuseppe DEL GAUDIO



Le secrétaire
Didier MARQUES

